



**CERTIFICAT DE GARANTIE CONTRACTUELLE**  
**PPK**

**127876**

NOM : .....

ADRESSE : RUE .....

VILLE ..... CODE POSTAL | | | | |

UTILISATEUR :  PARTICULIER  PROFESSIONNEL  STÉ DE LOCATION

Machine type : .....

MODÈLE N° : .....

Numéro de série : .....

PRO :

Date d'achat : | | | | |

*Cachet du marchand-réparateur*



TONDEUSES - TONDEUSES AUTOPORTÉES - CHASSE-NEIGE

DISTRIBUÉ PAR



**B.P. 8002 - 95811 ARGENTEUIL CEDEX**  
**Tél. 01 34 11 50 50 - Fax 01 39 81 68 58**

Imp. Guérin - 60100 Breuil - 03 44 60 08 13



## Garantie limitée de 2 ans

### UNE GARANTIE DE QUALITÉ POUR DES PRODUITS DE QUALITÉ

La Société **Ariens** garantit ses produits au premier acheteur contre tout vice de fabrication et de matière pour une durée de deux (2) ans à partir de la date d'achat et s'engage à réparer ou à remplacer le matériel ou les pièces défectueuses suivant les conditions, les limites et les exclusions mentionnées ci-dessous.

Cette garantie de deux ans ne s'applique que si le produit est utilisé de façon raisonnable et normale pour des besoins domestiques courants. Si le produit est utilisé dans un but professionnel ou commercial, notamment, les services de paysagerie, de tonte, de déblaiement de neige, l'entretien de parcs ou de terrains de golf, ainsi que les utilisations agricoles ou fermières, la durée de la garantie sera de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'achat. En cas de location ou de leasing du produit, la durée de cette garantie sera fixée à quatre-vingt-dix (90) jours après la date d'achat.

Les pièces de rechange et les accessoires d'origine **Ariens** qui n'ont pas été achetés avec la garantie couvrant le produit, mais qui sont acquis plus tard et utilisés avec le produit, sont garantis exempts de vice de fabrication et de main-d'œuvre pendant quatre-vingt-dix (90) jours après la date d'achat. **Ariens** s'engage à remplacer ou réparer n'importe quelle pièce de rechange ou accessoire gratuitement, à l'exception de la main d'œuvre, pendant cette période.

**Cette garantie fait l'objet des exclusions, conditions et limites suivantes (garantie s'appliquant uniquement si les conditions suivantes sont réunies) :**

- Carte de garantie remplie et renvoyée à **Ariens** ou à son distributeur.
- L'acheteur doit effectuer l'entretien et les réglages mineurs en conformité avec manuel d'utilisation.
- L'acheteur doit rapidement aviser la société **Ariens** ou un représentant **Ariens** agréé si un service sous garantie est nécessaire.

#### Limitations de cette garantie :

- L'acheteur doit assurer le transport du produit vers/du lieu où la réparation sous garantie sera effectuée.
- Le service de garantie doit être effectué par un concessionnaire agréé par **Ariens**.

- Les batteries sont garanties pendant douze (12) mois après la date d'achat, au prorata. La batterie défectueuse sera remplacée gratuitement dans les quatre-vingt-dix (90) jours. Si la garantie applicable dépasse quatre-vingt-dix (90) jours; la société **Ariens** couvrira le prix au prorata de la batterie défectueuse, soit

de 3 à 4 mois,	75 % du prix;
de 4 à 5 mois,	67 % du prix;
de 5 à 6 mois,	59 % du prix;
de 6 à 7 mois,	50 % du prix;
de 7 à 8 mois,	42 % du prix;
de 8 à 9 mois,	34 % du prix;
de 9 à 10 mois,	25 % du prix;
de 10 à 11 mois,	17 % du prix;
de 11 à 12 mois,	9 % du prix.

#### Les articles suivants ne sont pas couverts par la garantie :

- Les moteurs et les accessoires moteur sont couverts par le fabricant du moteur, cette garantie ne les couvre pas.
- Si le produit est équipé d'une boîte de renvoi et/ou transmission, celles-ci sont couvertes uniquement par la garantie du constructeur et ne sont pas couvertes par cette garantie.
- Les pièces de rechange qui ne sont pas d'origine **Ariens** ne sont pas couvertes par cette garantie.
- Les semelles, les patins, les lames grattoir, les vis, les lames de coupe, les déflecteurs d'unité de coupe, les phares, les ampoules ne sont pas couverts par cette garantie.
- Tout défaut résultant d'une mauvaise utilisation, d'altération, d'un montage ou d'un réglage incorrect, d'une négligence ou d'un accident, n'est pas couvert par cette garantie.

#### LIMITES DE RECOURS ET DE DÉGÂTS

La responsabilité de la société **Ariens** selon cette garantie légale, et selon toute garantie implicite pouvant exister, se limite à la réparation ou au remplacement de toute pièce défectueuse. La société **Ariens** ne pourra être tenue responsable de dommages accessoires, particuliers ou indirects (y compris les pertes de profits).